



Les Amis de Marcel Rudloff

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2018

La 21^{ème} assemblée générale s'est tenue le samedi 23 juin 2018 à 9h30 dans les locaux du Cinéma L'Odyssée, à Strasbourg où l'Association a été chaleureusement accueillie par le Directeur, Faruk Günaltay, qui évoque en quelques mots la personnalité de Marcel Rudloff et son intérêt pour notre Association. En ouverture, le président de l'Association, Francis Hirn, dit ses remerciements au Directeur pour la mise à disposition de la grande salle de L'Odyssée où l'Association est toujours bien reçue.

Le Président souhaite ensuite une très cordiale bienvenue aux membres présents venus très nombreux en ce samedi matin d'été. Il présente les demandes d'excuses de membres et personnalités empêchés, en particulier Roland Ries, Jean Rottner, Fabienne Keller, Brigitte Klinkert, Frédéric Bierry, et notre lauréat 2018 et désormais membre, François Cohendet.

Conformément à la tradition, le Président évoqua ensuite le souvenir de Marcel et Marguerite Rudloff. L'Assemblée observa un moment de silence pour se souvenir d'eux et honorer aussi la mémoire des membres de l'Association, disparus depuis la dernière assemblée générale, en particulier : Marie-Claire Rudloff, leur fille ; Nicole Fontaine, notre présidente d'honneur ; René Géronimus, membre fondateur et trésorier honoraire ; Robert Guthmann, figure éminente de la vie politique alsacienne ; Jeanne Urban-Schmitt, maman de Marie-Paule ; le papa d'Annick de Montgolfier, la maman de Bernard Delattre.

Après avoir constaté que l'Assemblée Générale était régulièrement constituée (22 membres présents et 39 membres excusés, dont 33 ayant transmis un pouvoir), le président déclara ouverte l'Assemblée Générale 2018 et passa au premier point de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 (réunie le 17 juin 2017 à l'Hôtel du département du Bas-Rhin) qui avait été adressé par mail ou par courrier à l'ensemble des membres de l'Association et qui est aussi accessible en ligne sur le site Internet www.marcel-rudloff-tolerance.com. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal fut soumis au vote et adopté à l'unanimité. Le président fit ensuite lecture du rapport moral et d'activité ci-dessous, conformément au point 2 de l'ordre du jour.

1. Rapport moral et d'activité

Ce rapport porte prioritairement sur l'année 2017 sur laquelle nous devons statuer aujourd'hui, mais bien évidemment, conformément à l'usage, nous évoquerons également de manière plus rapide les événements du premier semestre de l'année en cours. L'année 2017 a été marquée par une activité plus réduite, car elle faisait suite à une année 2016 particulièrement riche, celle du 20^{ème} anniversaire de la disparition de Marcel Rudloff que nous avons tenu à commémorer.

Comme toujours l'essentiel des événements figurent dans la revue de presse préparée pour vous et qui vous a été remise à votre arrivée. Vous y retrouvez notamment les deux manifestations majeures que sont le Prix de la Tolérance, d'une part, et les prix spéciaux pour les jeunes (lycéens, collégiens et écoliers d'Alsace).

Toutes ces activités sont le fruit des travaux du Conseil d'Administration qui comprend à ce jour 33 personnes (Benoit Stein étant le dernier membre qui nous a rejoints) après le décès de notre cher René Géronimus et la démission de Bernard Vogler. Tous deux y siégeaient depuis la création de l'Association en 1998; je tenais donc à leur rendre hommage. Tous nos administrateurs en fonction méritent aussi notre reconnaissance pour leur disponibilité et leur dévouement. Cela vaut notamment pour le Bureau de l'Association et ceux qui y sont plus particulièrement sollicités. Je veux citer tout spécialement Albert Hamm, premier vice-président qui fait également office de secrétaire, et sur lequel je m'appuie fréquemment, notre remarquable trésorier Bernard Scharly, aussi efficace que dévoué, les deux autres vice-présidents, Geneviève Rudloff et Marie-Paule Urban. Quelques autres administrateurs sont très fortement mis à contribution, en particulier Louis Oster, qui préside le Jury du prix de la Tolérance, Gauvain Ramis qui gère le site internet, Hélène Niederberger-Rudloff et Jean-Paul Brion qui sont engagés avec Geneviève dans notre action pour les prix jeunes, en partenariat avec le Rectorat.

Pendant l'année 2017 le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises: c'était le 19 janvier (19 présents), le 27 avril (16 présents), le 25 septembre (16 présents) et le 4 décembre (17 présents). Vous aurez noté la belle assiduité avec une moyenne de 17 membres présents. Nos réunions ont lieu habituellement à la Maison de la Région qui nous met aimablement la belle salle Marcel Rudloff à disposition, ce dont je tiens à remercier son président Jean Rottner. Une exception néanmoins : la réunion du mois de janvier s'était déroulée sous la forme d'un dîner de travail à l'Ancienne Douane.

La tâche la plus noble du Conseil d'administration est de désigner le lauréat annuel du « Prix de la Tolérance Marcel Rudloff » au terme d'un processus rigoureux et désormais bien au point. Dans un premier temps le Conseil d'administration valide la liste des lauréats potentiels, à partir des propositions collectées notamment auprès de nos membres qui ont tous été mis dans la boucle. Elles sont

ensuite triées, analysées, évaluées et présentées par le Président du Jury, Louis Oster. L'ensemble des administrateurs sont alors invités à formuler leurs préférences et la décision finale est prise en séance par le Conseil d'administration.

C'est ainsi que pour le lauréat 2017 le choix s'était porté sur la personnalité exceptionnelle de Pietro Bartolo le célèbre médecin des migrants de Lampedusa. Tous ceux qui ont eu la chance de le croiser pendant les deux jours inoubliables qu'il a passés avec nous à Strasbourg, ont été profondément touchés par son extraordinaire humanité et sa très grande modestie, qui sous-tendent cette exceptionnelle mission que le destin lui a attribuée et qu'il assume avec une dignité surnaturelle. Cet homme mérite un très profond respect et une admiration sans limite.

Notre association peut être fière de l'avoir choisi, d'autant plus qu'il a accueilli et accepté notre Prix avec joie, émotion et reconnaissance. Il a dit publiquement le 10 mars, lors de la cérémonie au Palais des Droits de l'homme, que notre distinction l'avait particulièrement touchée. Un très grand lauréat donc, digne de succéder dans notre palmarès à tous ceux qui l'ont précédé, notamment la lauréate de 2016, Latifa Ibn Ziaten, et le lauréat spécial des 20 ans, le Dalaï Lama. La cérémonie était très émouvante. Ceux qui l'ont vécue ne sont pas près d'oublier la personnalité exceptionnelle et la formidable sensibilité de ce médecin et homme courageux, confronté quotidiennement à ce drame que nous suivons de loin. Nous n'oublions pas la belle prestation musicale et la voix superbe d'Alexandra Alléon qui a contribué à l'émotion collective.

La veille Pietro Bartolo avait marqué de sa présence au Cinéma L'Odyssée la projection du film « *Fuocoammare* » (« *Par-delà Lampedusa* »), écrit et réalisé par Gianfranco Rosi, qui est consacré à son action. Le débat qu'il a animé après la projection nous a permis de mieux prendre conscience de la difficulté de sa mission et de ses énormes mérites. C'était un moment fort qui nous a tous interpellés face au drame quotidien de ces migrants. Merci à Jean-Paul Costa et à Faruk Gunaltaï de nous avoir généreusement ouverts leurs portes à cette occasion.

A noter enfin que la communauté italienne avait salué notre choix du lauréat et mis à profit sa présence à Strasbourg pour lui témoigner sa sympathie, en particulier lors d'un déjeuner réunissant différentes personnalités régionales et plusieurs diplomates et qui s'est tenu à la résidence de l'Ambassadeur, avant notre cérémonie.

Je tiens à remercier Claude Fleck qui a servi de chauffeur à notre lauréat et qui ne l'a pas quitté depuis son arrivée à la gare de Strasbourg la veille de la cérémonie, jusqu'à son départ le lendemain pour un vol vers Rome.

Le prix jeunes a été notre autre action majeure de l'année 2017. Nous nous félicitons du partenariat enthousiaste du Rectorat qui apporte sa contribution à notre équipe en charge du dossier, composée de Geneviève Rudloff, Hélène Rudloff-Niederberger et Jean-Paul Brion, rejoints cette année par Benoît Stein. Grâce à l'appui des services du Rectorat, l'opération a réussi à trouver une petite place dans un contexte concurrentiel encombré où les sollicitations et propositions ne manquent pas. Les dossiers présentés ne sont pas très nombreux mais toujours de très grande qualité. L'opération bénéficie également du partenariat de la Région et des deux Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La cérémonie de remise des prix s'est tenue le lundi 19 juin dans les locaux du Rectorat en présence de la Rectrice Sophie Béjean à nos côtés. Les lauréats ont été récompensés par la remise d'un diplôme et d'un chèque.

Les quatre établissements primés par le jury pour 2017 sont :

- Le Lycée Emile Mathis (avec le partenariat du Conseil régional Grand Est), pour un numéro spécial du journal interne « Magma » consacré à la promotion de la tolérance.
- Le Collège Saint Exupéry de Mulhouse (avec le partenariat du Conseil départemental du Haut-Rhin), pour la présentation d'une chanson originale et d'un clip accompagné par un artiste chanteur local
- Le Collège Françoise Dolto de Reichshoffen (avec le partenariat du Conseil départemental du Bas-Rhin), pour le cabinet de curiosité sur la différence.
- Le Lycée Martin Schongauer de Colmar a bénéficié d'un « coup de cœur » de notre Association pour la rédaction de plusieurs livrets et du jeu « Tolérance cosmopolite » autour du vécu des migrants et réfugiés.

Quelques autres événements ont ponctué la vie de l'Association en 2017, en particulier :

- Le concert du Festival Musica, le 6 octobre au PMC (salle Erasme) avec l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, parrainé par les DNA et était dédié à la mémoire de Marcel Rudloff, grâce à notre ami et membre Jean-Dominique Marco, directeur du Festival.
- Le dépôt de gerbe sur la tombe de Marguerite et Marcel Rudloff, et de Marianne Kiehl-Rudloff, le 1^{er} novembre, en présence aux côtés de la famille, d'une délégation très impressionnante d'une quinzaine de personnes représentant la Ville, la Région, le Cercle Pierre Plimlin et notre association. Une partie de la délégation a rejoint ensuite la tombe d'Yvonne Knorr pour un dépôt de fleurs.
- La remise de deux coupes dans les salons de l'Hôtel de Ville aux vainqueurs, masculin et féminin, du Challenge Marcel Rudloff que parraine désormais notre Association dans le cadre des Courses sur Route de Strasbourg.
- Ma participation en réponse à son invitation à l'inauguration par Latifa Ibn Ziaten de son premier espace digital dans l'enceinte de la prison pour femmes de Mulhouse. Par contre nous avons dû renoncer à la soirée de projection de son film « Latifa, le cœur au combat » qui était prévue initialement au mois d'octobre.
- Mon intervention, en ce tout début d'année, devant un groupe d'élèves passionnés de terminale du Lycée Théodore Deck à Guebwiller pour parler de notre engagement en faveur de la mémoire de Marcel Rudloff et de la défense de l'esprit de tolérance.

- L'achèvement de la rénovation de notre site internet sous la houlette de Gauvain Ramis qui offre désormais une navigation plus conviviale et qui contribue efficacement au rayonnement de notre Association.
- La confirmation, après un long débat interne, de la dénomination de l'Association « Les Amis de Marcel Rudloff / Association du Prix de la Tolérance »
- Et notre Assemblée générale qui s'est tenue le 17 juin à l'Hôtel du Département où nous étions les invités du Conseil départemental en présence de 25 membres, soit le quart de notre effectif de cotisants.

Tous ces événements – je l'ai dit précédemment et me plais à le rappeler - sont régulièrement mis en ligne et documentés par Gauvain Ramis sur notre site www.marcel-rudloff-tolerance.com que je vous invite à visiter de temps à autre. En effet, nous disposons désormais d'un superbe site qui est une vitrine pour la promotion et le rayonnement de notre association. En effet, en plus de l'histoire de l'Association, on peut y consulter des textes de Marcel Rudloff, y visionner des films et regarder des photos, mais aussi consulter et lire plusieurs documents intéressants, en particulier la totalité du livre d'Alain Howiller..

Voilà ce que je voulais rappeler pour l'année 2017 ; vous le constatez une activité modérée après le formidable déploiement d'énergie qui avait été nécessité par les nombreuses initiatives qui avaient marqué l'année des 20 ans du décès de Marcel Rudloff.

Quelques mots maintenant pour 2018. Comme l'année est déjà largement entamée et que nos activités sont principalement concentrées sur le premier semestre, il est d'usage que nous évoquions très rapidement les faits majeurs de ce début d'année, mais que nous reprendrons en détail lors de notre prochaine assemblée générale.

Deux événements récurrents méritent d'être mentionnés : la remise du Prix de la tolérance et l'action auprès des établissements scolaires.

Le Prix de la Tolérance a été attribué à une initiative alsacienne qui concerne dans le Sundgau la Commune de Ferrette autour de son maire François Cohendet et d'une association de bénévoles qui ont accueilli dans des conditions exceptionnelles et qui méritent le respect plusieurs dizaines de migrants souvent avec leurs familles. Une action exemplaire et courageuse de tolérance dont notre Région peut se montrer fière et qui est un nouveau témoignage de cet humanisme qui est l'une des traits de caractère fort de l'espace rhénan. Pour la circonstance il nous avait semblé hautement symbolique de délocaliser la cérémonie dans le département voisin où nous avons été accueillis chaleureusement et cordialement par le Conseil départemental et sa présidente Brigitte Klinkert à qui je tiens à renouveler notre reconnaissance. Cela nous a permis de faire parler de notre association dans le Haut-Rhin et d'y recruter ainsi quelques nouveaux membres.

Le Prix Jeunes de la Tolérance a connu cette année un regain d'activités, puisque le Jury qui s'est réuni le 6 juin avait à évaluer 16 dossiers (contre 12 en 2017) : 3 pour des Ecoles du primaire, 7 pour des collèges du Bas-Rhin, 2 pour des collèges du Haut-Rhin et 4 pour des Lycées. A noter que Brigitte Klinkert m'a demandé de participer au mois de mai à la maison du département à une réunion spécialement consacrée à la promotion de ce prix, en présence de la conseillère du Sundgau, Sabine Drexler, en charge des questions d'éducation et des jeunes. La remise des Prix aux classes récompensées s'est tenue le mardi 19 juin au Rectorat avec le palmarès suivant :

- Ecole élémentaire Wolf Mulhouse (classe de CE2) : parrainage Association Les Amis de Marcel Rudloff.
- Groupe scolaire Foch-Menusiers Bischwiller (classe de CM2) : parrainage Association Les Amis de Marcel Rudloff.
- Ecole élémentaire publique Dannenberger Souffelwyersheim (classe de CM1-CM2) : prix d'encouragement parrainage Association Les Amis de Marcel Rudloff
- Collège de Jean-Paul de Dadelsen Hirsingue (Les Ulis) : parrainage Conseil départemental du Haut-Rhin.
- Collège Otfried Wissembourg (Les Ulis 1 &2) : parrainage Conseil départemental du Bas-Rhin.
- Lycée des Métiers Charles Pointet Thann (classe de CAP Agent polyvalent de restauration) : parrainage Région Grand-Est.

Avant de conclure ce rapport, quelques mots sur la situation financière de l'Association sans entrer dans le détail des comptes, afin de ne pas trop empiéter sur la présentation qui va vous être faite par notre excellent trésorier, Bernard Scharly.

Un mot sur les membres cotisants. A plusieurs reprises déjà, j'ai évoqué les difficultés auxquelles nous sommes désormais confrontés, eu égard à l'ancienneté de notre association et à l'âge de ses membres. Même si nous enregistrons régulièrement quelques nouveaux membres, cela ne suffit pas pour compenser ceux qui nous quittent, le plus souvent par décès. Cela nous demande donc des efforts de plus en plus importants pour obtenir un effectif honorable, car nous perdrons notre raison d'être et notre crédibilité si nous nous contentons d'en appeler à l'aide publique et aux subventions. Après une petite reprise en 2016 avec 112 cotisants nous sommes retombés en 2017 à 102, malgré plusieurs relances, un chiffre que nous risquons de ne pas atteindre pour 2018, car nous en sommes pour l'instant à 83.

C'est grâce aux partenariats publics que nous arrivons à maintenir nos activités à leur niveau actuel. Comme tous les ans il m'appartient de dire notre profonde reconnaissance aux deux collectivités qui nous ont aidés sans discontinuer depuis la création de notre association, en nous accordant, année après année, de manière quasi systématique, une aide substantielle. Ils le font pour la mémoire de Marcel Rudloff et pour l'objet que nous nous sommes donné. Vous le savez, je veux parler bien évidemment du Conseil Régional et de la Ville de Strasbourg. Merci au Président de la Région et au Maire de Strasbourg de nous accorder leur confiance et de nous soutenir fidèlement. Notre reconnaissance va aussi aux deux conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui parrainent chacun un prix jeunes (catégorie collèges) à travers la dotation correspondante. Mais la vigilance s'impose pour l'avenir. Ainsi, la Région vient de nous signifier que vu notre bilan elle ne nous versera pas la deuxième partie de la subvention initialement décidée pour 2018.

Une extrême prudence et une totale rigueur nous permettent de ne consacrer nos moyens qu'à des dépenses utiles. Nous n'avons ni frais d'administration, ni frais de confort, ni frais généraux ou autres. En outre nous et bénéficions de la prise en charge de certains coûts ou de prestations fournies par l'extérieur et donc non visibles dans les comptes. Cette gestion sage nous a conduits à constituer progressivement une petite réserve de sécurité, pour faire face à des situations imprévues ou des mauvaises surprises éventuelles. Une baisse brutale de ressources ne mettrait donc pas immédiatement en péril notre fonctionnement, mais la question des ressources pourrait resurgir à moyen terme et nécessiter des solutions nouvelles ou une remise en cause de nos activités. Notre situation nous a permis d'absorber pour la troisième année consécutive un léger déficit d'exploitation. Pour autant le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de proposer à l'Assemblée une augmentation du tarif des cotisations.

Pour conclure, je veux redire, comme tous les ans, mes remerciements, sincères et chaleureux, pour leur dévouement, leur disponibilité et leur générosité, à l'ensemble de mes collègues du Conseil d'administration, et plus directement à Albert Hamm qui me seconde formidablement et qui accepte les tâches pas toujours très nobles mais ô combien utile, de même qu'à mon vieux complice Bernard Scharly, notre trésorier, qui ne ménage pas ses efforts et son temps. Tous deux sont les véritables piliers de notre Association.

Sur eux et aussi sur tous ceux que j'ai cités au début de mon exposé reposent le dynamisme et la survie de notre Association. Mais celle-ci ne pourrait pas exister non plus sans vous, chers membres cotisants, et votre fidélité au travail de mémoire pour Marcel Rudloff et de militantisme pour l'esprit de tolérance et le respect de l'autre. Cela fait plus de 20 ans que ça marche ; c'est remarquable. Nous pouvons nous en féliciter tous.

Merci donc à vous tous de contribuer à ce beau projet et merci d'être été présents ce matin. Merci enfin à ceux, nombreux, empêchés qui se sont donné la peine de nous transmettre un pouvoir ou simplement leurs excuses. Votre fidélité à tous est émouvante, encourageante et stimulante.

2. Rapport financier (présenté par le trésorier Bernard Scharly)

○ **Compte de résultat 2017**

- **Les produits** de l'année 2017 ont été de 11 760 € contre 11 951 € en 2016.

Ce montant se décompose ainsi :

- 4 660 € de cotisations contre 4 851 € en 2016,
- 7 100 € de subventions comme l'année précédente.

Nous avons bénéficié de subventions du Grand Est, de la Ville de Strasbourg et des Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les provisions pour 2017 ont été reprises pour leur totalité, à savoir 12 500 €.

Les produits financiers se sont élevés à 189.08 €

- **Les charges** de l'exercice 2017 ont été de 12 486.08 € contre 15 210.84 € en 2016.

Elles se décomposent comme suit:

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Prix distribués : | 5 000.00 € |
| - Coût des manifestations : | 5 553.96 € |
| - Coût de fonctionnement : | 1 932.12 € |
| Total : | 12 486.08 € |

- **Les provisions** constituées pour l'exercice 2018 sont fixées à 12 500 €, à savoir :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| - Prix de la Tolérance 2018 : | 9 000 € |
| - Prix Jeunes : | 3 500 € |

➤ **L'exercice se solde par une insuffisance de 537.00 € contre une insuffisance de 564.00 € l'exercice précédent.**

○ **Comptes de bilan 2017**

- **L'actif est composé :**

- du solde de nos comptes bancaires pour 41 993.24 €
- de charges constatées d'avance pour 622 €

- **Le passif comporte :**

- Le fonds de réserve de notre association qui se montait à 30 602.24 € après affectation de la perte comptable de l'exercice 2016.
- les provisions pour charges de l'exercice 2018, à hauteur de 12 500 €
- des frais à payer pour 50 €
- l'insuffisance comptable de 2017 pour 537.00 €.

➤ Les détails et tableaux complets ci-après ont été distribués en séance.

COMPTES ANNUELS 2017

ACTIF (€) au 31/12/2017	PASSIF																																						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><u>Soldes bancaires</u> :</td> <td style="text-align: right;">41 993.24</td> </tr> <tr> <td><u>Charges constatées d'avance</u></td> <td style="text-align: right;">622.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">42 615.24</td> </tr> <tr> <td>Total de l'actif</td> <td style="text-align: right;">42 615.24</td> </tr> </table>	<u>Soldes bancaires</u> :	41 993.24	<u>Charges constatées d'avance</u>	622.00		42 615.24	Total de l'actif	42 615.24	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Fonds de réserve au 31/12/16 :</td> <td style="text-align: right;">30 602.24</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance 2017:</td> <td style="text-align: right;">- 537.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">30 065.24</td> </tr> <tr> <td><u>Fonds de Réserve au 31/12/2017</u></td> <td style="text-align: right;">30 065.24</td> </tr> <tr> <td><u>Provisions</u> :</td> <td style="text-align: right;">12 500,00</td> </tr> <tr> <td><u>Charges à payer</u></td> <td style="text-align: right;">50.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">42 615.24</td> </tr> <tr> <td>Total du passif</td> <td style="text-align: right;">42 615.24</td> </tr> </table>	Fonds de réserve au 31/12/16 :	30 602.24	Insuffisance 2017:	- 537.00		30 065.24	<u>Fonds de Réserve au 31/12/2017</u>	30 065.24	<u>Provisions</u> :	12 500,00	<u>Charges à payer</u>	50.00		42 615.24	Total du passif	42 615.24														
<u>Soldes bancaires</u> :	41 993.24																																						
<u>Charges constatées d'avance</u>	622.00																																						
	42 615.24																																						
Total de l'actif	42 615.24																																						
Fonds de réserve au 31/12/16 :	30 602.24																																						
Insuffisance 2017:	- 537.00																																						
	30 065.24																																						
<u>Fonds de Réserve au 31/12/2017</u>	30 065.24																																						
<u>Provisions</u> :	12 500,00																																						
<u>Charges à payer</u>	50.00																																						
	42 615.24																																						
Total du passif	42 615.24																																						
CHARGES	PRODUITS																																						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">CHARGES TOTALES :</td> <td style="text-align: right;">12 486.08</td> </tr> <tr> <td>dont :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prix distribués 5 000 -</td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>PROVISIONS pour 2018:</u></td> <td style="text-align: right;">12 500,00</td> </tr> <tr> <td>Insuffisance 2017</td> <td style="text-align: right;">- 537.00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">24 449.08</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td style="text-align: right;">24 449.08</td> </tr> </table>	CHARGES TOTALES :	12 486.08	dont :		Prix distribués 5 000 -		<u>PROVISIONS pour 2018:</u>	12 500,00	Insuffisance 2017	- 537.00		24 449.08	Total	24 449.08	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">COTISATIONS :</td> <td style="text-align: right;">4 660.00</td> </tr> <tr> <td><u>SUBVENTIONS</u> :</td> <td style="text-align: right;">7 100,00</td> </tr> <tr> <td>- Grand Est</td> <td style="text-align: right;">3 100,00</td> </tr> <tr> <td>- Conseil départemental 67</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> <tr> <td>- Conseil départemental 68</td> <td style="text-align: right;">500.00</td> </tr> <tr> <td>- Ville de Strasbourg</td> <td style="text-align: right;">3 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">11 760.00</td> </tr> <tr> <td><u>RECETTES</u> : Total :</td> <td style="text-align: right;">11 760.00</td> </tr> <tr> <td><u>PRODUITS FINANCIERS</u></td> <td style="text-align: right;">189.08</td> </tr> <tr> <td><u>REPRISE DE PROVISIONS</u></td> <td style="text-align: right;">12 500,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">24 449.08</td> </tr> <tr> <td>Total des produits</td> <td style="text-align: right;">24 449.08</td> </tr> </table>	COTISATIONS :	4 660.00	<u>SUBVENTIONS</u> :	7 100,00	- Grand Est	3 100,00	- Conseil départemental 67	500,00	- Conseil départemental 68	500.00	- Ville de Strasbourg	3 000,00		11 760.00	<u>RECETTES</u> : Total :	11 760.00	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	189.08	<u>REPRISE DE PROVISIONS</u>	12 500,00		24 449.08	Total des produits	24 449.08
CHARGES TOTALES :	12 486.08																																						
dont :																																							
Prix distribués 5 000 -																																							
<u>PROVISIONS pour 2018:</u>	12 500,00																																						
Insuffisance 2017	- 537.00																																						
	24 449.08																																						
Total	24 449.08																																						
COTISATIONS :	4 660.00																																						
<u>SUBVENTIONS</u> :	7 100,00																																						
- Grand Est	3 100,00																																						
- Conseil départemental 67	500,00																																						
- Conseil départemental 68	500.00																																						
- Ville de Strasbourg	3 000,00																																						
	11 760.00																																						
<u>RECETTES</u> : Total :	11 760.00																																						
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	189.08																																						
<u>REPRISE DE PROVISIONS</u>	12 500,00																																						
	24 449.08																																						
Total des produits	24 449.08																																						

3. Approbation des comptes et quitus

Après avoir écouté les deux rapports présentés par le président et le trésorier, ainsi que le rapport sans réserve du réviseur des comptes, lu par le trésorier, en l'absence de Jean-Bernard Roemer, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés et donne quitus au Conseil d'Administration et au trésorier pour leur gestion. Le président dit sa reconnaissance à l'assemblée pour sa confiance et remercie les membres du Bureau ainsi que le réviseur pour leur dévouement et leur disponibilité.

4. Désignation d'un réviseur

Le président propose ensuite de se prononcer sur le renouvellement à la fonction de réviseur de Jean-Bernard Roemer qui accepte. L'Assemblée approuve à l'unanimité.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que les statuts prévoient le renouvellement par tiers des membres tous les ans. Au total 10 administrateurs sont concernés cette année. Daniel Adam a décidé de ne pas se représenter. Le président ayant eu l'accord de 9 autres, il propose à l'assemblée de renouveler leurs mandats. Il s'agit de Frédéric Bierry, Corinne Bury, Claude Fleck, Albert Hamm, Francis Hirn, Alain Howiller, Louis Oster, Gilbert Roos et Hélène Rudloff-Niederberger. En réponse à l'appel à d'autre candidature, Gilbert Gintz se présente. L'assemblée décide un vote bloqué et donne son accord à l'unanimité pour les 10 candidats. Le Président remercie chaleureusement les 10 administrateurs élu ou réélus et remercie l'assemblée. Il rappelle qu'il appartiendra au Conseil d'administration qui comprendra à nouveau 33 membres (pour un maximum de 35 selon les statuts) de procéder à la désignation du nouveau Bureau lors de sa prochaine réunion à la rentrée.

6. Montant des cotisations.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de maintenir le montant des cotisations pour 2019, soit 35 € pour les membres actifs, personnes physiques, 80 € pour les associations et organismes divers, personnes morales, 100 € minimum pour les membres bienfaiteurs et 10 € pour les moins de 25 ans. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Divers

Néant.

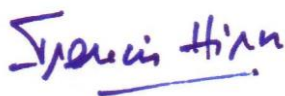
Personne ne souhaitant plus prendre la parole, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée générale à 10h40. Elle est suivie de la projection du documentaire « Soury » de Christophe Switzer et s'achève par le verre de l'amitié offert par l'Association.

Strasbourg, le 23 juin 2018

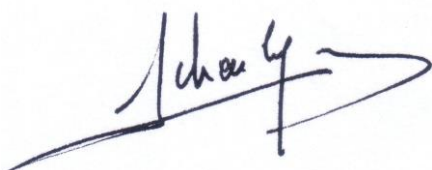
Le Président,

Le Trésorier,

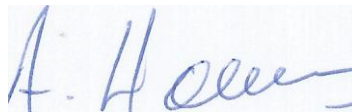
La Secrétaire,



Francis Hirn



Bernard Scharly



Albert Hamm